



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 3 novembre 2009

Présidence: Laurent Schatzmann

Ouverture: 19h30

Appel: 40 membres présents, 8 membres excusés, 4 membres non excusés

Excusés	
	Anne Beck
	Pierre Beck
	Marc Boissard
	Franziska Douet
	Patrick Guignard
	Loïc Haldimann
	Louis-Claude Masset
	Arnaud Vanni
Non Excusés	
	Dimitri Deyhle
	Fabio Di Sanza
	Christian Hay
	Alain Quiblier

Le quorum est atteint: 77%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2009.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – communiqué N° 25.
4. Dépôt du PM N° 77 – Nouveau règlement du personnel communal de Rolle. Désignation de la commission (prés. Rad./ rapp. Lib.).
5. Préavis Municipal N° 76 – Arrêté d'imposition pour les années 2010 et 2011 - rapport de la CoFin.
6. Interpellation Charmillot relative au nouvel horaire du Green Bus rollois.
7. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 19h30 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.



1. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2009.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président explique que l'horaire, avancé d'une demi-heure, est dû à la présentation d'une Etude Environnementale Stratégique qui aura lieu après le Conseil.

Il lit ensuite la lettre de démission de M. Arnaud Vanni de sa fonction de conseiller, fait part du décès du fils cadet de Mme et M. Beck, et tout en partageant leur douleur, leur transmet les très sincères condoléances de l'ensemble des conseillers.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon signale que le bus rollois est arrivé et qu'il sillonne les rues de Rolle depuis pratiquement une semaine. Il sera fait plus grand cas de son arrivée lorsqu'il sera « customisé ».

4. Dépôt du préavis N° 77 – Nouveau règlement du personnel communal de Rolle. Désignation de la commission (prés. Rad. / rapp. Lib.).

Présidente: Mme Monique Choulat Pugnale; Rapporteur: M. Nicolas Walter; Membres: MM. Jean-François Buvelot, Pierre-François Charmillot, Cédric Echenard, Carmelo Nicolo, Bertrand Peter.

5. Préavis N° 76 – Arrêté d'imposition pour les années 2010 et 2011.

Mme Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont amendées. Le président ouvre alors la discussion sur l'amendement qui préconise de n'adopter le projet d'arrêté d'imposition que pour l'année 2010, uniquement.

M. Deruaz trouve un peu gênant de devoir traiter de cet amendement sans le municipal concerné, M Belotti Syndic, et en l'absence de la prise de position de la Municipalité.

M. Zeugin prend la parole pour annoncer qu'après un bref tour de table, les municipaux présents acceptent cet amendement.

M. Veyrassat estime que cet amendement est sage au vu de la volatilité des situations économiques et financières actuelles, et il l'approuve.

Les interventions sur l'amendement étant épuisées, le Président passe au vote sur ce sujet. Le résultat du vote est que l'amendement proposé par la CoFin est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur le fond.

M. Charmillot explique que cela fait à présent cinq ans que le Conseil communal de Rolle, par l'intermédiaire de sa commission des finances, requiert de la Municipalité l'élaboration d'une planification financière réaliste, comprenant une hiérarchisation d'exécution des projets importants attendus par la population. A ce jour, beaucoup de crédits d'études ont été votés qui n'ont été malheureusement que peu suivis par des préavis d'investissements importants. D'habitude, en politique communale, les deux premières années d'une législature servent à prioriser et à étudier des projets nécessaires au bien-être de la population et les deux années suivantes à leur mise en exécution. Jusqu'à présent le Conseil communal de Rolle attend et ne voit pas grand chose venir.



M. Zeugin rétorque que le document de la planification financière existe depuis quelques années à Rolle, qu'il est révisé chaque année en fonction des projets prévus ou des modifications apportées. Effectivement, ce document n'était pas prêt lorsque les séances de la CoFin ont eu lieu mais il ne saurait tarder, sachant qu'il est assez semblable à ceux des années précédentes. M. Zeugin rajoute qu'il y a beaucoup de projets en cours, que les blocages ne sont pas des blocages dus à l'inertie communale mais se situent à un autre niveau, en tout cas pour ceux qui dépendent du service des travaux, à savoir la Grand-Rue et Rodéo 2. Ces blocages sont le fait du Canton, car la Commune, elle, est prête.

M. Deruaz confirme que la CoFin a reçu un plan des investissements à venir, signalé comme étant provisoire; il pense qu'il n'aura que ce statut et qu'il est vrai qu'il ressemble beaucoup aux précédents, si ce n'est que les colonnes des années sont décalées... Il invite le Conseil à voter en faveur de l'arrêté d'imposition.

La discussion est alors close et le Président passe au vote sur le fond, les conclusions de la CoFin étant les mêmes que celles du préavis municipal.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 76 sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 76 **amendé** de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la CoFin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

L'arrêté d'imposition pour l'année 2010

Le **Préavis N° 76** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 3 novembre 2009

6. Interpellation Charmillot relative au nouvel horaire du Green Bus rollois.

Les conseillers ayant reçu cette interpellation, le Président désire savoir qui la soutient car un minimum de 5 voix est nécessaire pour qu'elle soit prise en considération. Selon l'évaluation, le nombre de 5 voix est largement atteint et le Président demande à M. Charmillot s'il désire développer son interpellation, ce qui n'est pas le cas.

Mme Tecon s'exprime alors pour annoncer que les préoccupations relatives aux courses du Green bus aux "29 sont réglées puisque les courses concernées par cet horaire ont été rétablies dès le lendemain du dernier conseil (le mercredi 7 octobre). Elle complète en disant que l'auteur de l'interpellation en était parfaitement informé lorsqu'il l'a distribuée dans les boîtes aux lettres et pris contact avec les journalistes. Il s'agit donc de l'utilisation de la population et des médias par de fausses informations à des fins politiques personnelles et elle avoue ne pas avoir le verbe assez riche pour exprimer le mépris que ce genre de démarche lui inspire. La Municipalité ne perdra donc pas une minute supplémentaire pour répondre à cette interpellation. Elle termine sur une note positive en rassurant les conseillers sur le fait que les municipaux ne travaillent pas sur des problèmes déjà résolus.



M. Charmillot remercie Mme Tecon de cette bonne nouvelle et rebondit sur le sujet de la communication. En juin 2009 on a pu lire dans un quotidien que toutes les courses aux "29 seraient supprimées; des séances du Conseil communal ont lieu, durant lesquelles ce sujet a été abordé avec des demandes concrètes pour leur réintroduction, et les réponses furent qu'il n'y avait aucun, voire 1 passager. A titre personnel il s'est engagé, a emprunté le bus à ces horaires, a pu discuter avec les chauffeurs, a effectué des comptages. Suite à cela et en toute transparence, il a envoyé un panel de son « étude » à quelques collègues ainsi qu'à Mme Tecon dont les réponses l'ont tout à fait satisfait. Ce qui l'a par contre un peu étonné est qu'aucune communication officielle n'ait été émise afin d'annoncer la réintroduction de ces courses. Afin que la clientèle potentielle sache qu'elles ont lieu à nouveau, il faudrait user d'une communication un peu plus proactive, et c'est seulement cela qui justifie sa démarche.

En guise de conclusion, le Président fait mention de l'article 59 du règlement du Conseil communal de Rolle qui stipule que la discussion d'une interpellation s'achève soit par l'adoption d'une résolution, soit par le retour à l'ordre du jour. D'après la réponse de Mme la Municipale, on peut considérer que l'on peut poursuivre, sans résolution, l'ordre du jour. Le Syndic, auparavant pris par une autre séance, vient d'arriver ce qui permet au Président de lui demander s'il a des communications à présenter. Cela n'étant pas le cas, le Président passe au point suivant.

7. Propositions individuelles et divers.

M. Lecoultré signale que le vendredi et le samedi précédant le Conseil, un colloque sur Frédéric-César de la Harpe a eu lieu, organisé par l'UNIL. Présidé par M. Meuwly, historien, de nombreux intervenants, historiens suisses, russes, français, finlandais et de nombreux auditeurs ont été ravis de la somme d'informations reçues. Ce colloque était parrainé, entre autres, par la commune de Rolle.

En ce qui concerne le fonctionnement de la délégation rolloise au conseil intercommunal du district de Nyon, il estime nécessaire que les délégués rollois se rencontrent préalablement aux séances afin de pouvoir discuter de la position à adopter sur les propositions à étudier. Ceci concernerait les membres du Conseil communal ainsi que les municipaux et permettrait de parler d'une seule voix.

M. Deruaz aborde le sujet des préavis urgents ou relativement urgents déposés par la Municipalité. Par deux fois en tout cas, ces préavis ont été confiés, plutôt qu'à une commission ad hoc, à la CPU ou à la CoFin afin de respecter les délais. Il se demande donc s'il ne serait pas souhaitable de nommer une ou deux autres commissions permanentes facilement mobilisables, en particulier une qui pourrait s'occuper de tous les dossiers relatifs aux rénovations de bâtiments dont la dénomination pourrait être « commission bâtiments » ou « commission bâtiments/énergie ». Ceci permettrait au Municipal responsable d'avoir un contact direct avant de déposer les préavis et de gagner du temps. Dans le même ordre d'idées, on a constaté que parfois les commissions nommées par le Conseil mettaient du temps à pouvoir se réunir. Après quelques recherches, il a constaté que dans certaines villes de plus grande importance (par exemple Vevey), la Municipalité proposait une date pour la première réunion de la commission sur le préavis même. Ceci permet aux groupes de désigner des conseillers disponibles à la date annoncée et ferait certainement gagner deux semaines au démarrage ce qui permettrait d'être prêts pour le Conseil suivant, sans qu'il y ait plus de séances mais en se réunissant plus tôt. Il dépose donc cette proposition et passe le relais au bureau du Conseil pour son éventuelle mise en place.

M. Goël approuve la dernière proposition de M. Deruaz et pense que c'est effectivement la meilleure formule afin d'éviter de tarder à fixer une première séance.



Le Président sollicite l'avis du Conseil à ce propos et désire qu'il s'exprime. Le bureau peut effectivement organiser une réunion avec les chefs de groupes mais pour être certain d'un consensus à ce propos, il demande aux conseillers de voter afin d'approuver la proposition de la fixation par la Municipalité d'une première date de réunion pour la commission concernée. Une forte majorité se dégage et le bureau prendra donc le relais.

M. Ansermoz évoque le sujet de la Grand Rue et des retards qui auront certainement lieu dans le cadre de son aménagement (retards qui ne sont pas à imputer à la Municipalité). Il revient sur le sujet, qu'il avait évoqué lors d'un précédent conseil, à savoir celui de certaines fouilles déjà passablement abimées et il estime nécessaire de procéder à des retouches, également sur les trottoirs où il y a par endroits des trous.

M. Zeugin croit savoir que cette année, Fr. 220'000.- étaient budgétés pour l'entretien des routes; une petite partie a été utilisée pour le « retaconnage » des trottoirs et des routes. Le même montant sera attribué l'année prochaine au même usage et l'état des routes, surtout celui de la Grand-Rue, sera surveillé.

M. Bréchon abonde dans le sens de la première proposition de M. Deruaz concernant la création d'une commission « bâtiments » ou « bâtiments/énergie ». Il croit que la nomination de ces commissions permanentes est du ressort du Conseil et propose au Président d'en parler aux chefs de groupes prochainement, ce que lui confirme le Président.

A propos de Rodéo 2, il remercie la Municipalité de communiquer sur le résultat du match « forêt-faune-nature-développement territorial » contre « mobilité-routes » dont le résultat est un match nul, 2 partout. Il souhaite bonne chance à la Municipalité pour le match retour contre Monsieur Mermoud, mais craint que la composition de l'équipe ne soit pas à la hauteur. Il s'explique en disant qu'il est surpris que l'on insiste beaucoup sur la réfection de la Grand-Rue qui pourrait être possible seulement en cas de Rodéo 2, mais pour être resté 10 minutes devant le bâtiment de l'administration communale mercredi passé, il avait de la peine à retrouver son souffle à cause de la pollution ressentie ce jour-là. Il a relu l'article du quotidien 24 Heures qui mentionne le chiffre de 11'000 véhicules/jour qui transitent par la Grand-Rue et il lui semble que l'argument majeur est d'alléger le trafic dans cette artère. Si les hasards du calendrier peuvent nous avantager pour sa réfection il faut le mettre en avant, mais c'est d'abord d'un itinéraire de délestage dont on a besoin à Rolle.

M. Zeugin, au nom de la Municipalité, partage exactement l'avis de M. Bréchon. Durant l'été dernier il y a eu rencontre avec M. Mermoud et ses services; la Municipalité avait alors produit un document complémentaire qui argumentait tout à fait dans ce sens, à savoir sortir 4'000 à 4'500 véhicules/jour, surtout le trafic lourd, de la Grand-Rue. Cet argument, jusqu'à maintenant, n'a pas percuté mais la Municipalité continuera à le marteler.

Le Président lève la séance à 20h12 et donne rendez-vous aux conseillers le 15 décembre 2009 à 19h00 pour la prochaine qui sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Au nom du Conseil communal

Laurent SCHATZMANN
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire